

velles lumières sur le sujet. Je dois revenir à la question du refus d'entendre les représentants des fabricants de phosphates. Pourquoi le Parlement n'a-t-il pas écouté leurs observations et leurs points de vue concernant la recherche?

• (3.40 p.m.)

Une des choses que j'ai constatées au cours des années, c'est qu'une bonne partie des mesures adoptées à la Chambre—en disant une bonne partie, je veux parler de 10, 15 ou 20 p. 100—n'a pas eu grande importance. A vrai dire, il aurait peut-être été préférable que certaines mesures ne soient pas adoptées à cause des problèmes actuels qui en découlent. A mon avis, nous devons examiner très attentivement et nous assurer de la valeur des initiatives que nous prenons à la Chambre. Prenons, par exemple, les allocations aux mères nécessiteuses, qui nous causent maintenant des ennuis; or cette mesure a été adoptée dans les années 40. Nous estimons maintenant que ce n'était peut-être pas une bonne initiative et certains croient à l'opportunité d'une évaluation des moyens. Nous nous rendons compte qu'il y a d'autres domaines de législation sociale dont les provinces veulent s'emparer, comme pour les allocations familiales, mais à l'époque, il y a eu divergence d'opinions entre le Parlement d'Ottawa et au moins certaines assemblées législatives provinciales de notre pays.

A mon avis, nous avons manqué à notre devoir en n'écoutant pas la version des fabricants de phosphates, en ne prenant pas connaissance de leurs dossiers de recherche et des preuves qu'ils ont à nous fournir. Je sais que le secrétaire parlementaire soutiendra que nous étions tous d'accord pour ne pas faire comparaître d'autres témoins mais le jeu a été modifié à la suite de l'amendement supplémentaire relatif aux phosphates. L'élimination de ces derniers dans les détersifs implique également un problème économique. Je remarque que le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis) en a dit un mot ajoutant que nous ne devons pas nous laisser dépasser par ce problème. C'est toutefois un grand problème pécuniaire qui mettrait en cause les hôpitaux, les restaurants, les hôtels, les motels, et l'industrie du nettoyage partout dans le pays si nous ne réalisions pas les promesses du bill en interdisant les phosphates.

Vous vous demanderez pourquoi j'emploie le mot «si». Je l'emploie car il y a une controverse en ce moment aux États-Unis où trois des plus grands scientifiques américains déclarent qu'ils ont des doutes à ce sujet, que le catalyste est peut-être le carbone et que

nous avons peut-être tort de supprimer les phosphates. Ils ont signalé que la présence du carbone était susceptible de déclencher une prolifération d'algues ce que ne pourraient faire les seuls phosphates.

Il est intéressant de noter que M. Kerr, éminent biologiste du ministère fédéral chargé du contrôle des eaux aux États-Unis, a déclaré:

A ce jour, les analyses en laboratoires et sur les lieux démontrent que la suppression du phosphore ne constitue pas le véritable facteur de contrôle de la croissance des plantes.

Demandons-nous donc encore une fois pourquoi cette hâte contraire d'ailleurs à l'avis de certains scientifiques éminents du continent nord-américain. Peut-être nous trompons-nous de nouveau. J'espère que le moment venu, nous recevrons des rapports de ces chercheurs et aussi d'autres rapports démontrant que nous avons peut-être raison. Si, cependant, ils prouvent que nous avons tort, nous devrons nous attaquer à un nouveau problème. Encore un autre bill qui sera adopté sans recherche approfondie.

J'ai des doutes au sujet de ce bill, monsieur l'Orateur. Je le répète, si j'étais certain que les phosphates sont les vrais coupables, je l'appuierais sans hésitation. En fait, je l'appuierai de toute façon, mais j'ai des doutes très sérieux, car je crains que nous n'ayons pas fait notre devoir à ce sujet, ni examiné la question sous ses deux faces, ni fait les études qui s'imposaient avant d'approuver ou de désapprouver. Si ce sont vraiment les phosphates qui sont coupables, la mesure est faible car ce genre de pollution vient de nombreuses autres sources. Une telle lutte peut exiger des dispositifs coûteux.

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de prendre la parole pour appuyer la motion visant à ajouter deux paragraphes à l'article 18 du bill C-144, intitulé «Loi pourvoyant à la gestion des ressources en eau du Canada, y compris la recherche, la planification et la mise en œuvre de programme ayant trait à leur conservation, à leur mise en valeur et à leur utilisation».

L'article 18, du bill, n'est pas assez explicite, à mon avis, et porte à confusion. A ce sujet, qu'on me permette de lire en partie l'amendement à l'étude:

... un agent de nettoyage ou un conditionneur d'eau qui contient des phosphates ou d'autres substances nutritives prescrites.

Monsieur l'Orateur, quelle garantie donne l'article 18 tel que rédigé?